



Espoir Hérault
Association affiliée UNAFAM
356 rue Ferdinand de Lesseps
34070 Montpellier

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2019

CONVOCATION du Président : envoyée le 17 mai 2019

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Modification des statuts de l'Association ESPOIR HERAULT

A été annexée à la convocation une copie des statuts où ont été portées en rouge les propositions de modifications par rapport à la version en cours.

FEUILLE DE PRÉSENCE ET POUVOIRS

Nom	présent	représenté par :
Bernard Lemoine	X	
Jean Paul Cabanettes	X	
Docteur Cariou	X	
Joseph Garenq	X	
Marylise Blanc	X	
Elcin Akdogan	X	
Fabienne Guiraud	X	
Pierre Edaidj	X	
Christian Thiaumont	X	
Pierre Blayac		Jean Paul Cabanettes
Jean François Giovannetti		Christian Thiaumont
Christian Léger		Christian Thiaumont
Martine Saury		Elcin Akdogan
Jacques Huchet		Joseph Garenq
Pascal Martin du Bosc		Bernard Lemoine
Helène Sarde		Bernard Lemoine
Fabienne Giovannetti		Marylise Blanc
Nelly Gonzalez		Fabienne Guiraud

Avec 18 présents ou représentés le quorum est atteint, et l'AG peut délibérer.

1. Modification des statuts de l'association

Il s'est avéré dans les semaines qui ont suivi l'Assemblée Générale de février 2019 que l'affiliation à l'UNAFAM était réservée aux associations gestionnaires d'établissements ce qui n'est pas le cas pour Espoir Hérault. Elle ne peut donc être mise en place.

Nous avons anticipé cette affiliation et modifié les statuts d'Espoir Hérault en mentionnant à l'Article IV que "l'Association ESPOIR-HERAULT était affiliée à l'UNAFAM "et en prévoyant à l'Article X CONSEIL D'ADMINISTRATION un siège de membre de droit avec voix consultative à l'UNAFAM. C'est ce qui a été voté lors de l'AGE du 9 février.

Compte tenu de la non affiliation nous devons supprimer ces deux mentions dans les statuts. Espoir Hérault reste adhérent de l'UNAFAM comme auparavant.

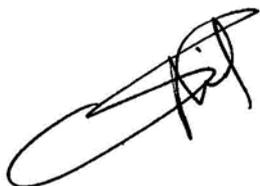
Vous trouverez en pièce jointe les statuts avec les modifications proposées (en rouge) qui doivent être votées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans la pratique cela ne modifie pas nos échanges et les partenariats que l'on développe avec l'UNAFAM et en particulier avec la délégation de l'Hérault

- **A l'unanimité les modifications ainsi présentées sont approuvées en Assemblée Générale.**
- **Les nouveaux statuts mis à jour conformément aux décisions de ce jour seront déposés en Préfecture par le Président.**

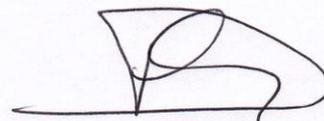
Ainsi se termine l'Assemblée Générale du 12 juin 2019

Le secrétaire de séance



Christian Thiaumond

Le Président



Bernard Lemoine

